

Le Syndicat de Défense des Vins Nature'L est né

Depuis septembre dernier, le paysage des vins français s'est enrichi d'un nouvel acteur, le Syndicat de Défense des Vins Nature'L. Son objectif principal est de rompre avec le flou qui entoure les termes, pourtant très utilisés, de vins "nature" ou vins "naturels". Ce projet ambitieux a déjà vu la création d'une charte précise et la naissance d'un logo avec lequel les premières bouteilles arrivent sur le marché. Rencontre avec son président, le vigneron ligérien Jacques Carroget (Domaine de La Paonnerie).

ROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE TESSIER

Quelle est la genèse de ce tout jeune syndicat ?

Avant toute chose, je tiens à préciser que nous ne sommes pas les dépositaires de l'histoire des vins "nature". Nous sommes l'un des éléments et nous nous inscrivons aujourd'hui dans cette histoire. Pour ce qui concerne le Syndicat des Vins Nature'L, cela remonte au 4 mai 2019, lors du Salon d'Antonin Iommi-Amunategui, à la Belleville, à Paris. Ce dernier a alors organisé une table ronde avec pour thématique : "Vers une reconnaissance du vin naturel". Autour de la table, outre l'organisateur, étaient présents l'ethnologue Christelle Pineau (voir *Le Rouge & le Blanc* n°135), l'avocat et défenseur de nombreux vignerons nature Éric Morain et trois autres vignerons : Gilles Azzoni, Sébastien David, et moi-même.

Durant cet échange, nous avons évoqué l'article "Comparatif vins naturels" paru, quelques semaines auparavant, dans le magazine *UFC-Que Choisir* où, parmi les cent-six vins dits "naturels" analysés, deux présentaient manifestement des produits chimiques de synthèse. Produits qui ne pouvaient, compte tenu de leurs caractéristiques, être mis qu'intentionnellement. Un de ces vins provenait d'un domaine et d'un vigneron emblématiques des vins "nature" !



Cette table ronde a également été l'occasion de mentionner le fait que certains grossicants avaient pris conscience que les vins "nature" représentaient désormais un marché, marché sur lequel certains surfent déjà. Tout cela nous éloigne assez radicalement de ce qu'est l'histoire de ces vins... C'est à ce moment-là que le vigneron Gilles Azzoni a dit : « *Il faut un engagement !* » Or, qui dit engagement dit forcément définition. L'après-midi, nous nous sommes recontacés en nous disant : « *Puisque nous sommes réunis, nous allons le prendre cet engagement nous allons définir ce qu'est un vin "nature" à nos yeux.* »

Vous avez donc créé en septembre dernier, Syndicat de Défense des Vins Nature'L, pourquoi spécifiquement un syndicat et qui le compose ?

Nous n'avons pas voulu devenir une association, mais plutôt un syndicat. Cela permet de fédérer et, collectivement, d'assumer ce qu'est le vin "nature". À ce jour, nous dépassons les deux cent cinquante et un membres, dont quatre-vingt-quatre de vignerons. La liste des adhérents est disponible sur notre site <https://www.facebook.com/>. L'objectif est évidemment d'augmenter notablement le nombre. Nous allons y travailler ! Trois éléments le composent, celui des consommateurs, celui des professionnels, et enfin, celui des producteurs. On se veut vraiment une ensemble démocratique qui prend du temps du débat pour prendre les meilleures décisions possibles.

En quelques mois seulement vous avez réussi à rencontrer et à échanger avec l'Inao, le Ministère de l'Agriculture et la DGCCRF, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Comment votre projet est-il perçu ?

Nous avons présenté la charte à l'Inao et parmi ses membres, certains sont pour, d'autres contre. En revanche, ils ne nous ont pas empêchés d'avancer. Le ministère de l'Agriculture nous reconnaît également, la DGCCRF a approuvé notre charte, le 17 février dernier, avec la possibilité d'utiliser le logo "Vin méthode nature".

D'un point de vue juridique, quelle est la portée de cette charte ?

C'est une charte de droit privé qui, je

l'espère, évoluera. Ce n'est en aucun cas une marque commerciale. Si, un jour, il devait y avoir un autre syndicat de vins "nature", il serait possible à ce syndicat d'utiliser la charte. Elle ne nous appartient pas. On ne s'inscrit pas dans le droit commercial, mais dans le droit des étiquettes.

Ce syndicat et cette charte ne sont-ils pas finalement le résultat d'expériences passées avortées, comme l'Association des Vins Naturels ou celle des vins S.A.I.N.S ?

Ces associations existent toujours ! On est quasiment tous passés par l'une ou l'autre. Seulement, il y avait des situations qui étaient bloquées pour faire avancer cette cause. Notre syndicat n'est pas en opposition avec ces deux associations, nous les avons informées de notre démarche. D'ailleurs, nous avons même négocié pour que les membres de l'Association des Vins Naturels et celle des vins S.A.I.N.S puissent avoir le même traitement.

À ce stade, votre charte ne peut être utilisée que pour certaines cuvées. Serait-il trop ambitieux de l'envisager à l'échelle d'un domaine ?

Ce n'est pas souhaitable ! Si tel était le cas, il y aurait un côté élitiste. Nous, nous militons pour ces vins ! Il ne faut en aucun cas que nous devenions élitistes, même s'il y a suffisamment de vignerons "nature" aujourd'hui pour étancher notre soif. Notre volonté est que le vin s'oriente vers des procédés de fabrication exempts de technologie trop intrusive et brutale et de la chimie de synthèse. Qui peut le plus, peut le moins ! Il faut tout de même un cheminement pour arriver à faire des vins "nature". Ça restreindrait trop le syndicat d'appliquer cela à l'ensemble d'un domaine, même si c'est déjà le cas pour plusieurs d'entre nous. Évidemment, il serait souhaitable que tous les vins soient "nature" ! Aujourd'hui, avant tout, nous avons la volonté de nous élargir et d'être accueillants.

Dans la mesure où votre charte ne s'applique donc qu'à des cuvées et non à l'intégralité d'un domaine, ne craignez-vous pas que certains domaines, aux pratiques plus "industrielles", n'utilisent le logo qu'en termes d'image, afin de pouvoir proposer des "Vins méthode nature" ?

Si tel était le cas, ils tricheraient ! On s'est donné les moyens de vérification par rapport aux pratiques brutales telles que : osmose inverse, filtrations, filtration tangentielle, flash-

pasteurisation, thermovinification... Il y a un risque, c'est vrai. Sur le principe, notre charte n'est pas incompatible avec de gros domaines, s'ils travaillent bien. Certains existent déjà avec des pratiques que nous considérons comme vertueuses. Mais l'objectif de notre syndicat n'est en aucun cas d'avoir un avis sur la taille d'un domaine.

Certaines cuvées sont déjà à la vente avec le logo. À terme, sur le millésime 2019, cela représentera combien de cuvées ?

On en trouve déjà effectivement. Pour le millésime 2019, on sera environ à cent quatre-vingts cuvées. À terme, il serait bien que l'on atteigne le millier de cuvées.

Toujours par rapport au logo "Vin méthode nature", il n'y en aura finalement pas un, mais deux. Pouvez-vous nous expliquer la différence ?

Effectivement, le premier logo "Vin méthode nature", sans mention, signifie que l'on n'ajoute pas du tout de sulfites. Toutefois, on pourra trouver naturellement dans ces bouteilles jusqu'à 20 mg/l de SO₂ en total. Sur le second logo, la mention "< 30 mg/l SO₂" sera insérée, ce qui signifie que l'on a pu ajouter jusqu'à 30 mg/l de SO₂.

N'avez-vous pas peur que cela soit peu lisible pour les consommateurs ?

C'est probable. On l'a surtout fait pour les producteurs afin qu'il y ait une nette différence entre ceux qui mettent du soufre et ceux qui n'en mettent pas.

Les vignerons adhérents devront produire des analyses attestant de la teneur en soufre après mise en bouteille, ces analyses ne devraient-elles pas figurer sur la contre-étiquette des bouteilles afin que le logo devienne aussi le premier à être synonyme de transparence ?

Nous avons eu ce débat. Dans l'état actuel des choses, ce n'est pas dans notre intérêt. Nous risquerions, à vouloir mener le combat sur les deux fronts, de tendre le bâton pour nous faire battre. Cela peut être un objectif, mais dans un deuxième temps. Essayons déjà de faire accepter notre charte telle qu'elle est, sans vouloir être "plus blanc que blanc". C'est un combat qui est déjà mené au niveau de l'Europe par des associations de consommateurs, nous n'y sommes pas opposés, bien au contraire !



Pour ceux qui le souhaitent, ces analyses sont-elles toutefois consultables ?

Bien sûr, puisqu'elles sont obligatoires pour pouvoir revendiquer le logo "Vin méthode nature". Elles seront accessibles sur le site du syndicat.

Pour ce premier millésime, 3 % des cuvées seront auditées sur la base d'un tirage au sort. À terme, ce sera 1 % chaque année. Pour les autres, il faudra faire confiance avec un engagement sur l'honneur. Ne trouvez-vous pas que c'est peu "léger" ?

Effectivement, 3 % des cuvées seront auditées par des organismes de contrôle, soit bio comme Ecocert, soit ceux des ODG (Organisme de Défense et de Gestion) des appellations. Cela permettra d'avoir accès aux factures, de voir s'il y a eu des achats de levures, un paiement de vendangeurs, etc. C'est vrai que 1 %, c'est peu, mais le contrôle est à la charge du syndicat... Il est évident qu'on ne peut pas multiplier les analyses.

Au-delà du respect strict de la charte, vous n'avez pas voulu mettre en place, à l'image du label Biodyvin en biodynamie, une commission d'agrément pour valider, par la dégustation, les cuvées, et ne pas tomber dans certaines caricatures de vins que l'on peut aussi trouver autour des vins dits "nature" ?

Nous ne sommes pas une association

comme Biodyvin, nous sommes un syndicat ! Nous n'avons pas à le faire, c'est en dehors de notre fonctionnement. Il n'y a pas de cooptation chez nous, notre syndicat se veut ouvert. On introduirait un côté élitiste qui ne nous convient pas.

Votre charte a aussi été présentée aux représentants de différents organismes vins : A.O.C., I.G.P., "bio"... Comment a-t-elle été reçue ?

Mis à part Coop de France, le syndicat qui regroupe 2 400 entreprises-coopératives agricoles et agroalimentaires, qui ne semble pas prendre la mesure de l'enjeu des vins "nature", les autres représentants ont été polis. Beaucoup nous disent tout de même que cette démarche est nécessaire. Beaucoup aussi ont évoqué le débat autour de l'utilisation, d'un point de vue sémantique, du terme "nature".

À propos d'A.O.C., est-ce que votre charte est compatible avec la notion même d'A.O.C. ?

Il est clair que nous souhaitons, qu'en termes de dégustation, nos vins soient acceptés par les A.O.C. Certaines de nos cuvées le seront, d'autres resteront en Vin de France. Nous pensons que les A.O.C. ont plutôt intérêt à être largement ouvertes par rapport à nos vins. Même si l'on entre dans un autre débat, certaines ont codifié le goût d'une manière beaucoup trop rigide. Cela n'a pas de sens !

À un moment où l'on voit de très nombreux vigneron quitter ces appellations, est-ce aussi, à terme, un moyen pour certaines cuvées "Vin méthode nature" d'avoir une reconnaissance autre que le nébuleux terme "Vin de France" ?

Le terme "Vin méthode nature" s'inscrit de toute façon dans les trois catégories : A.O.C., I.G.P., Vin de France. Si des vigneron quittent les appellations, c'est parce que certains ont des ennuis avec leurs collègues qui instaurent une sorte de "police du goût". Au-delà des maladies caractéristiques, au sujet desquelles il n'y a pas de débat, il est hors de question qu'une "police du goût" s'installe ! Là-dessus, notre syndicat est là pour les défendre. C'est aussi notre combat. Évidemment, ce n'est pas compris par tous, mais tout le monde a certainement à y gagner.

Certains vigneron ne veulent pas entendre parler de la moindre certification, particulièrement dans le milieu des vins "nature". Qu'est-ce qui pourrait aujourd'hui les motiver à rejoindre votre syndicat et à proposer des cuvées avec votre logo ?

80 % des gens qui se disent "bio" n'ont pas de label, si l'on regarde bien de près : il y a quelque chose qui cloche... L'anarchisme a bon dos. Même si nous connaissons tous des gens sincères, leurs vins n'auront plus le droit d'être vendus comme des "Vins méthode nature". Toutefois, nous sommes dans un espace de liberté, notre but n'est pas d'aboutir à la République populaire des vins "nature" !

La reconnaissance de votre charte et de l'usage du terme "Vin méthode nature" est-elle un aboutissement, ou la première étape d'une démarche qui se veut beaucoup plus ambitieuse avec un cadre réglementaire cette fois ?

Le mieux est d'aller vers une reconnaissance réglementaire. La charte peut et doit évoluer. Par contre, si cela devient réglementaire, cela nous échappe. Nous nous devons donc aussi d'être prudents. L'Inao devrait être moteur, mais ils ne doivent pas être les seuls acteurs, la DGCCRF, le ministère de l'Agriculture, l'Europe doivent également être partie prenante. Nous allons les relancer afin qu'il y ait un groupe de travail qui se mette en place, mais c'est dans le sens de l'histoire que cela devienne réglementaire. La balle est dans leur camp ! ■

Charte d'engagement du Syndicat de Défense des Vins Nature'L

- 100 % des raisins (de toutes origines : A.O.P., Vin de France, etc.) destinés à un vin qui se revendique "Vin méthode nature" se doivent d'être issus d'une agriculture biologique engagée et certifiée (Nature & Progrès, AB, ou deuxième année de conversion AB a minima).
- Les vendanges sont manuelles.
- Les vins sont vinifiés uniquement avec des levures indigènes.
- Aucun intrant n'est ajouté.
- Aucune action de modification volontaire de la constitution du raisin n'est autorisée.
- Aucun recours aux techniques physiques brutales et traumatisantes (osmose inverse, filtrations, filtration tangentielle, flash-pasteurisation, thermovinification...) n'est permis.
- Aucun sulfite n'est ajouté avant et lors des fermentations. (Possibilité d'ajustement de l'ordre de : $SO_2 < 30$ mg/l, quels que soient la couleur et le type de vin avant la mise ; obligation d'information d'adjonction de sulfites, mentionnée

sur l'étiquette via un logo dédié.)

- Lors d'un salon des "Vins méthode nature", les vigneron comme les organisateurs s'engagent à présenter la charte à côté des bouteilles ; les cavistes indépendants sont encouragés à faire de même, dans la mesure du possible, au sein de leur établissement.
- Utilisation d'un logo d'identification.
- L'engagement se fera lors de la mise en commercialisation (obligation de résultat) par une "déclaration sur l'honneur", faisant suite à l'avis du bureau du syndicat ; il sera demandé chaque année pour chaque cuvée (lot clairement identifié).
- Les cuvées qui ne sont pas labellisées "Vins méthode nature" doivent être clairement identifiables (étiquetage différencié) chez les signataires.
- Les signataires s'engageront en leur nom propre, et toutes les informations demandées seront mises en ligne.